

# Le cadre juridique de protection des Requins au Sénégal



**NDAO SOULEYE; SECK KHADY – Faculté des Sciences Juridiques et Politiques**  
email: [julesndao2007@yahoo.fr](mailto:julesndao2007@yahoo.fr) ; [kseck2009@yahoo.fr](mailto:kseck2009@yahoo.fr)

**Dakar, Sénégal**  
**25-27 juillet 2011**

## I - INTRODUCTION

Perçue jadis comme étant une activité peu importante, la pêcherie des Requins au Sénégal a connu au fil du temps une évolution spectaculaire avec une forte demande de quantité d'ailerons de Requins pour le marché Asiatique.

Ce marché, qui présente sans aucun doute le plus grand danger pour la survie de ces espèces, a conduit beaucoup de pêcheurs à se spécialiser dans l'exploitation des Requins.

Cette spécialisation qui est à l'origine de l'augmentation considérable de l'effort de pêche de Requins, ne s'est pas accompagnée d'une réglementation spécifique en dépit de la ratification ou de l'adhésion du Sénégal à de nombreuses conventions internationales, régionales et sous régionales de protection des ressources biologiques marines.

Mais, force est de constater que depuis l'adoption du Plan National d'Action- Requins en 2005, approuvé par l'arrêté ministériel n°006477 du 25 septembre 2006 et qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action International pour la Conservation et la Gestion des Requins (PAI- Requins) de la FAO adopté à la vingt troisième session du Comité des Pêches (COFI) en 1999 ainsi que celui du Plan Sous régional d'Action pour la Conservation et la Gestion Durable des Populations de Requins (PSRA – Requins) de la CSRP adopté en septembre 2001 par la Conférence des Ministres des États membres, il y a une prise en compte de la réglementation des pêcheries de Requins dans le code révisé de la pêche maritime actuellement en circuit administratif.

## II - METHODOLOGIE

Compte tenu de la nature du sujet que nous avons à traiter et qui a trait au cadre juridique de protection des Requins au Sénégal, notre démarche est axée dans un premier temps sur la recherche documentaire au niveau de certains centres de Documentation.

Outre, la revue de littérature synthétisée, la démarche méthodologique retenue tourne autour de trois (03) principaux axes :

- une rencontre avec les chercheurs spécialisés dans la pêcherie de Requins ;
- une rencontre avec certains agents de l'Administration au niveau national et local ;
- un entretien avec des pêcheurs spécialisés dans la pêcherie de Requins dans tous les sites de débarquement de Requins.

## III - RÉSULTATS ET DISCUSSIONS

### résultats attendus pour cette étude sont :

- la production d'un document qui va susciter de plus une prise en compte effective de la réglementation des pêcheries de Requins au Sénégal ;
- une large diffusion du document aussi bien au niveau national que local conformément à l'adage selon lequel « mieux connaître, mieux protéger ».

### discussions

Étant le deuxième État membre de la Commission sous régionale des Pêches (CSRP) après la Gambie à ratifier par la loi du 25 octobre 1984 la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qualifiée par certains doctrinaires comme étant la « constitution de la mer », le Sénégal contrairement aux autres pays de la sous région a accusé un retard dans la réglementation des pêcheries de Requins.

Ensuite, son adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction par la loi du 05 novembre 1977, devrait lui permettre de se conformer à cette réglementation internationale qui a une force contraignante.

Enfin, si la pêcherie de Requins n'a jamais fait l'objet d'une réglementation spécifique, il convient de souligner toutefois que des propositions pertinentes ont été soulevées au moment de la révision du code de la pêche maritime par l'ex-coordonnateur du PAN – Requins, Monsieur Lamine MBAYE, à savoir :

- la taille à la première capture de la raie guitare fousseuse et du requin marteau halicorne ;
- l'inscription de trois (03) espèces de poissons scies sur la liste des espèces protégées ;
- l'interdiction de pêche des espèces de Requins en danger critique d'extinction que sont : *Rhynchobatus*, *Luebberti*, *Sphyrna mokarran*, *Squatina acculeata*, *Squatina squatina*.
- l'instauration d'une licence pour la pêcherie industrielle de Requins ;
- l'interdiction de détenir des prises accessoires de Requins aux chalutiers de pêche démersale.

Certaines de ces propositions ont été prises en compte par le code révisé de la pêche maritime actuellement en circuit administratif.

## IV - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### a) Conclusion

Le rôle régulateur des Requins dans l'écosystème marin et leur vulnérabilité à la surpêche liée à leurs caractéristiques biologiques, doivent conduire les autorités du Ministère en charge de la pêche, à réguler l'effort de pêche et à veiller au respect scrupuleux de la nouvelle réglementation de la pêche de ces espèces aquatiques vulnérables dont la disparition peut être préjudiciable au bon fonctionnement de l'écosystème marin.

### b) Recommandations

Les recommandations formulées sont articulées comme suit :

- limiter les prises par la mise en place de système de quotas ;
- créer d'autres Aires Marines Protégées (AMP) et récifs artificiels ;
- instaurer des permis de pêche aux Requins pour la Pêche Artisanale et licence pour la Pêche Industrielle ;
- réduire la pollution, le rejet des déchets marins et les collisions avec les bateaux ;
- interdire la pêche des espèces immatures ;
- lutter contre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée ;
- identifier et protéger les habitats critiques (nurseries) et les itinéraires de migration des Requins ;
- apporter une restriction sur les engins de pêche pour réduire les prises accessoires ;
- relâcher dans la mesure du possible, des spécimens capturés vivants, particulièrement les juvéniles ;
- adopter une approche écosystémique et de précaution dans la pêcherie de Requins ;
- envisager les Aires Marines Protégées (AMP) sous l'angle de la « connectivité » dans l'espace CSRP ;
- mettre en place un système de surveillance efficace
- élaborer une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques ;
- consolider la coopération bilatérale et multilatérale.

**Mots clés :** cadre juridique, protection, Requins, Sénégal

Partenaires du colloque



Organisateurs du colloque

